

BUDGET 2024

Les élus de MACS votent le budget 2024 pour un montant de 177 M€ (tous budgets confondus hors CIAS). Dans un contexte géopolitique et économique fragile, MACS maintient le cap pour assurer la mise en œuvre opérationnelle du projet de territoire.



Un des investissements majeurs de 2024 : la rénovation du centre aquatique Aygueblue pour assurer la pérennité et améliorer les performances énergétiques de cet équipement phare pour les habitants et les scolaires de MACS

4 AXES MAJEURS

1) Financer les projets répondant aux besoins des habitants

Le budget 2024 prévoit **60 M€ d'investissement**. Ces dépenses s'inscrivent dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) dressant l'ensemble des projets programmés sur la période 2021-2026 et réajusté à 135 M€. Parmi les grandes réalisations qui seront financées sur 2024, on peut citer :

- **les travaux de pérennité et de rénovation énergétique du centre aquatique Aygueblue**, nécessitant 9 mois de travaux et un budget de 2,8 M€ sur 2024 ;
- le démarrage des travaux du **Pôle d'échange multimodal (à Saint-Vincent-de-Tyrosse)** à l'automne qui représente un budget de 770 000 € sur 2024 ;
- les nouvelles opérations de voirie/voies vertes et les travaux d'entretien. Cela représente un investissement de 14,2 M€ sur 2024 ;
- **le dragage du port** (4,4 M€ sur 2024) ;
- les travaux dans les zones d'activités, dont la construction d'une pépinière d'entreprises à Pédebert, à Soorts-Hossegor, qui représente un investissement de 1,85 M€ sur 2024.

2) Maintenir le pouvoir d'achat des ménages

Pour la deuxième année consécutive, **MACS n'augmente pas les taux** de la taxe foncière, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de la contribution foncière des entreprises, ainsi que les taux de la TEOM et de la taxe GEMAPI. La communauté de communes a également décidé de ne pas augmenter les taux du versement mobilité à la charge des entreprises. Autre décision forte : la communauté de communes prendra à sa charge les coûts supplémentaires liés à la hausse du prix de l'énergie et des denrées alimentaires (+ 15 %) pour **ne pas augmenter** le prix des repas facturés aux bénéficiaires du pôle culinaire, ce qui représente 7 500 repas par jour. Un choix politique qui nécessite une forte augmentation de la subvention de MACS apportée au pôle culinaire : en 2024, elle s'élèvera à 800 000 € versus 160 000 € auparavant.

MACS maintient sa participation au CIAS à hauteur de 1,7 M€.

Enfin, MACS allie son souci de préserver le pouvoir d'achat des habitants avec son ambition en matière de développement durable **en maintenant la gratuité sur toutes les lignes de son réseau de bus YÉGO**.

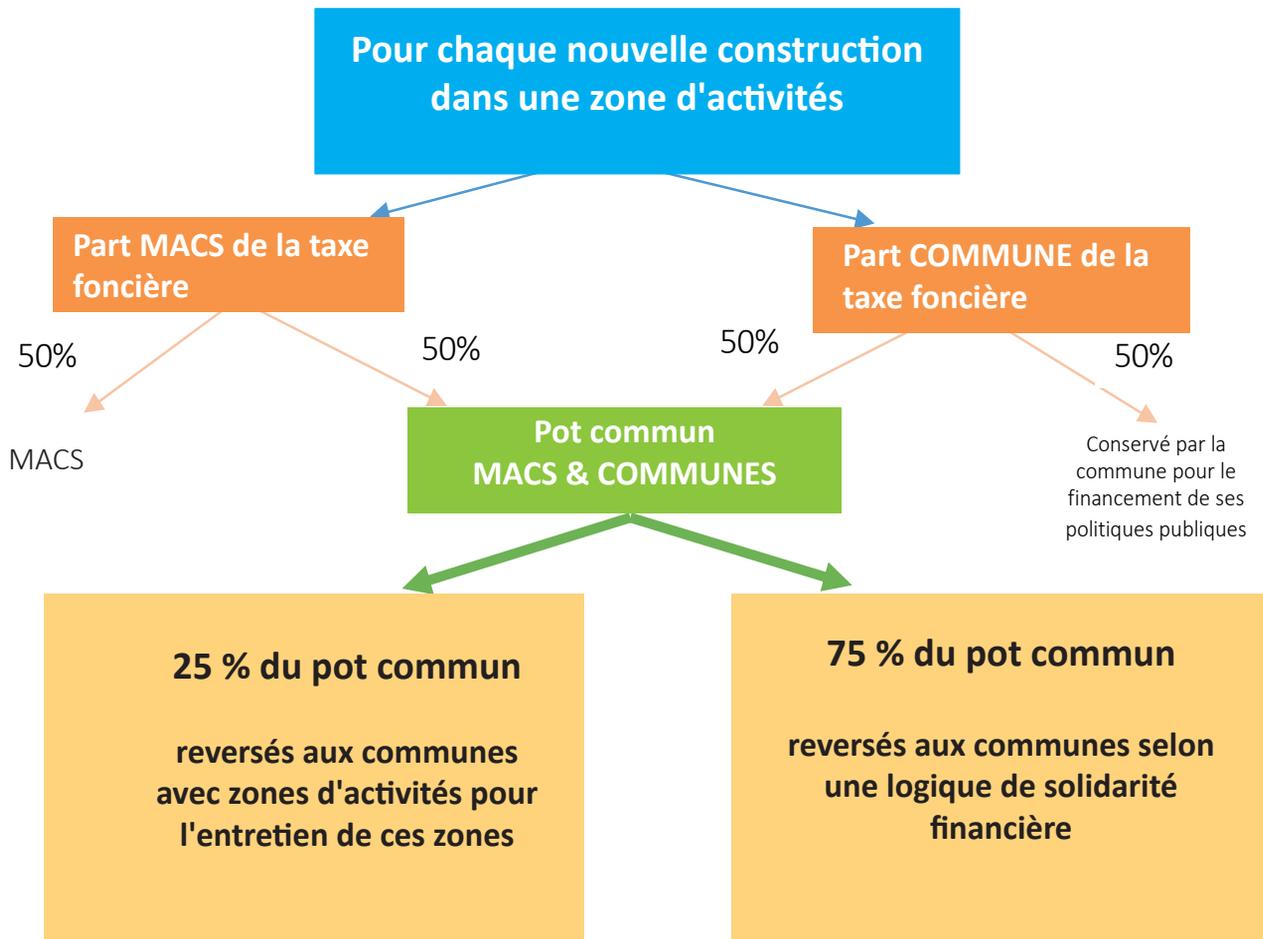
3) Soutenir les projets communaux

- **Financer les projets à l'initiative des communes**

Le Fonds d'Investissement Local (FIL) sera doté en 2024 de 1,3 M€ pour financer la création ou la rénovation d'équipements communaux. Ce fonds représente un soutien de MACS envers les communes de près de 10 M€ sur le mandat. Au FIL, s'ajoute 1,4 M€ de FIL Environnement pour aider les communes qui souhaitent s'engager dans la préservation des espaces naturels et de la biodiversité.

- **Favoriser la solidarité communautaire**

MACS est dotée d'un **pacte financier et fiscal** dont le principe assez unique de solidarité repose sur la richesse économique générée.



Le pot commun représente pour 2024 une enveloppe de 64 000 €.

4) Renforcer l'ingénierie communautaire

28 agents sont concernés par des évolutions de carrière (ex : augmentation du temps de travail des aides à domicile, titularisation d'agents contractuels...) et 9 créations de postes sont attendues d'ici juin 2024, notamment dans les services Environnement et Port.

MACS DÉCROCHE UN NOUVEAU LABEL ENVIRONNEMENTAL

La Communauté de communes MACS vient d'obtenir le label "Territoire Engagé pour la Nature" pour 3 ans. MACS est à ce jour la seule collectivité locale des Landes à avoir obtenu cette reconnaissance et est arrivée en tête des 12 collectivités postulantes en Nouvelle-Aquitaine.



Des moyens supplémentaires pour la biodiversité

Cette reconnaissance est une initiative du Ministère de la Transition écologique portée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et les Régions. Elle est attribuée pour 3 ans. En qualité de "Territoire Engagé pour la Nature", MACS va bénéficier d'un accompagnement privilégié par l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) Nouvelle-Aquitaine pour l'information, le montage et la visibilité des projets. Grâce à ce label, la Communauté de communes aura également accès à des appels à manifestation d'intérêt ou à des aides financières, pour préserver les espaces naturels et la biodiversité très présents sur le territoire.

4 actions identifiées

- lutte contre la **pollution lumineuse** et mise en place d'une trame noire opérationnelle sur le territoire de MACS ;
- **préservation et restauration des zones humides** ;
- création d'îlots de fraîcheur par des **actions de désimperméabilisation et/ou végétalisation** ;
- **mobilisation citoyenne** : actions de sensibilisation, formation, communication.

Revitalisation des centres-bourgs

Les conclusions de l'enquête en ligne menée auprès des habitants en juin 2023 sont connues.

Un sujet qui mobilise

MACS a mené l'été dernier une étude de consommation pour connaître les comportements et les attentes des habitants de MACS en matière de services et d'offres commerciales, et être en mesure d'orienter les stratégies communales de dynamisation des centres-bourgs. Preuve que le sujet intéresse, 943 habitants ont participé à l'enquête en ligne, permettant une représentativité de l'ensemble des 23 communes.

Les principaux enseignements de l'étude

Une grande majorité des personnes interrogées se dit pleinement satisfaite de l'offre commerciale et de services existante dans leur commune ou à proximité immédiate :

- **les achats alimentaires : 90 % d'avis positifs**
- **les achats d'hygiène, santé, beauté : 88 % d'avis positifs**
- **les services à la personne** (banque, assurance, restauration, garages...) : **77 % d'avis favorables**

En revanche, pour certains autres postes de dépenses, les taux de satisfaction des consommateurs sont plus contrariés :

- **les achats d'équipement de la personne** (vêtements, chaussures, maroquinerie, bijouterie...) : seulement **23 % d'avis favorables**
- **les achats d'équipement de la maison et du jardin** : seulement **36 % d'avis favorables**

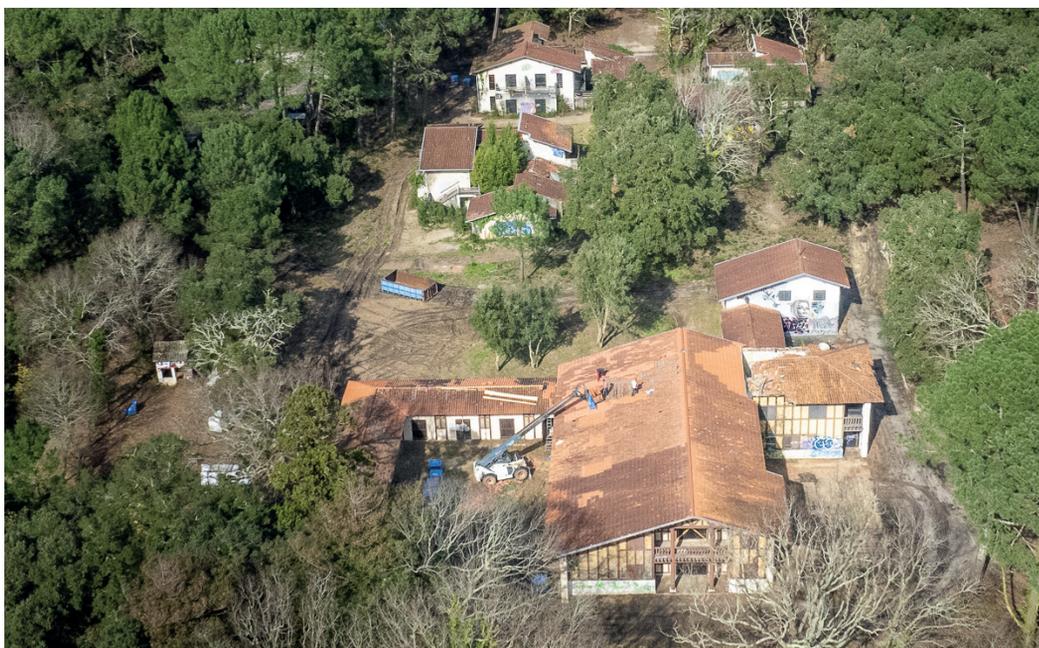
Pour autant, au regard de l'offre déjà présente à Dax ou Bayonne, les habitants questionnés n'identifient pas la nécessité de développer sur le territoire de MACS un modèle de grandes/moyennes surfaces commerciales via des enseignes nationales.

Quelles perspectives dans les communes de MACS ?

L'étude fait globalement remonter **des attentes tournées vers les « besoins du quotidien »** : renforcement de l'offre alimentaire (selon un principe de circuits-courts) et des services d'hyper-proximité. Pour confirmer et ajuster ces perspectives au contexte de chaque centre-bourg, **MACS va accompagner les 23 communes** afin d'identifier les activités de commerces et de services qui permettront de compléter et dynamiser l'offre actuelle.

IMAGINER LE NOUVEL AIRIAL DU LAC

La Communauté de communes MACS prévoit de lancer cet été une démarche d'Appel à Projet Innovant pour concevoir le nouvel aménagement d'une parcelle située sur la commune de Seignosse en bordure du lac d'Hossegor. Avant de lancer l'appel à projet en juin, les élus ont souhaité mené une concertation citoyenne pour recueillir les contributions de la population sur le devenir de cette parcelle et de ce patrimoine.



L'airial du lac

Il s'agit de 3,6 hectares arborés sur lesquels se trouvent plusieurs bâtiments désaffectés.

> **Réunion publique mardi 9 avril à 18h30, à Seignosse.** Possibilité de découvrir le site, en amont, samedi 6 avril de 9h30 à 10h, 274 avenue du Bayonnais à Seignosse

Comment participer à la concertation citoyenne ?

> 1^{er} rdv, mardi 9 avril 2024

Une réunion publique se tiendra **mardi 9 avril, à Seignosse, à partir de 18h30**, à laquelle les habitants des 23 communes de MACS sont invités à participer. Ce premier rendez-vous prévoit une présentation du projet ainsi que le recueil des besoins et des propositions. Un tirage au sort a été réalisé sur les listes électorales en surpondérant les jeunes qui ont tendance à moins participer à ce type de réunions et un courrier a été adressé aux personnes désignées. Par ailleurs, les personnes intéressées ont la possibilité de participer, dans la limite des places disponibles. Il suffit de **s'inscrire au préalable**. L'inscription se fait sur le site de MACS : cc-macs.org

Un 2^e rendez-vous aura lieu le 23 mai 2024 avec comme objectif de co-rédiger l'annexe citoyenne jointe au cahier des charges de l'Appel à Projet Innovant.

Avril 2024

Juin 2024

fin 2024

fin 2025

.< Concertation >

Appel à projet

Sélection de 3 équipes projet

Sélection du projet retenu pour l'aménagement du nouvel airial du lac



CONTACT PRESSE
Service Communication
05 58 77 58 83
service.communication@cc-macs.org